Extrait N° 15 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix huit septembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **5 septembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Procuration : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 15 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre
Lot n° 3 : Electricité
- Avenant n° 1 au marché de l'entreprise TG ELEC

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **TG ELEC** pour la réalisation de l'opération **« Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre – Lot n° 3 : Electricité ».**

Pour mémoire, le marché initial s'élève à un montant de **201 551.77 € TTC.**

…/…

Le présent avenant propose de prendre en compte les modifications suivantes :

• Equipement électrique supplémentaire
du local de stockage sous escalier, soit : **+ 240 € HT**

• Mise en place des installations électriques
permettant le cas échéant, l'installation de tableaux interactifs
dans les salles de classe, soit : **+ 2 200 € HT**

• Mise en place d'un inverseur (liaison entre le groupe électrogène
de la cantine et le tableau électrique) permettant de secourir l'école
en cas de coupure d'électricité, soit : **+ 18 235 € HT**

Et d'intégrer les moins values suivantes :

• Suppression des alimentations du tableau divisionnaire
de la salle de science, soit : **- 3 163 € HT**

Soit un montant total de **17 512 € HT** soit **19 000.52 € TTC**. Ce qui représente un avenant de **9.43 %** du marché.

Le nouveau montant du marché est porté à la somme de **220 552.29 € TTC.**

La commission d'appel d'offres, réunie le 11 septembre 2008, a émis un avis favorable sur la passation de **l'avenant n° 1** au marché de **TG ELEC.**

Le conseil municipal est invité à :

=> Approuver **l'avenant n° 1** proposé

=> Le cas échéant, autoriser le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après discussions, délibère et, à l'unanimité :

=> Approuve **l'avenant n° 1** au marché de l'entreprise **TG ELEC** pour la réalisation de l'opération **« Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre – Lot n° 3 : Electricité »**, pour un montant de **19 000.52 € TTC**

=> Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons